

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°002144**

**OBJET :**

**Marché N° 18089 Travaux de réaménagement en bureaux et salles de réunion du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 32 rue Jean Roger à Agde - Lot 8 (Electricité - Courants faibles) : Avenant n° 1 avec la Société ELEC SERVICE, travaux complémentaires, d'un montant de 2 300 € HT**

Réf. ED/SF (commande publique)  
Rubrique dématérialisée : 1.1.1  
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

**VU** la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

**VU** l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

**VU** la délibération N°003280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'un marché relatif aux travaux de réaménagement en bureaux et salles de réunion du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 32 rue Jean Roger à Agde a été conclu au titre du lot 8 (Electricité – courants faibles) avec la société ELEC SERVICE le 23 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exécution du marché, la Société ELEC SERVICE doit procéder à des travaux complémentaires consistant à fournir et poser une baie de brassage au niveau du local repro ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux augmentent le montant global du marché et qu'il convient de passer un avenant n°1.

**DÉCIDE**

- **Article 1 :** De conclure avec la Société ELEC SERVICE, domiciliée 198 rue Cami Panat 34370 MARAUSSAN, un avenant n°1 de plus-value d'un montant de 2 300 € HT portant la tranche ferme du marché à 20 025 € HT.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 19 novembre 2021

**Le Président,  
Gilles D'ETTORE**

#signature#

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 novembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211028-C00214410-AR